

Carnet de visite

Rwanda 94

Comprendre l'incompréhensible



Le Rwanda, si loin et pourtant si proche de nous.

Si loin par la géographie.

Si proche par l'histoire.

Le Rwanda, ce nom qui, pour longtemps encore, sera lié au génocide des Tutsi en 1994.

Cette histoire est aussi notre histoire et c'est, en partie, pour cela que nous avons tenu à réaliser cette exposition itinérante.

Nous sommes animateurs en éducation permanente.

Nous avons consulté une diversité de sources bibliographiques et audiovisuelles, ainsi que des témoignages.

Nous avons aussi pris conseil auprès de nos partenaires, le War Heritage Institute et les Territoires de la Mémoire asbl.

Nous avons voulu une exposition factuelle et accessible à tous les publics.

Responsable du projet

Michel Descamps (Hainaut Mémoire)

Conception et rédaction

Maximilien Atangana, Michel Descamps, Valérie De Vos

Conception graphique, conseils et relecture

Les Territoires de la Mémoire asbl

Traductions, conseils et travail audiovisuel

War Heritage Institute

Éditeur responsable

Béatrice Agosti (Hainaut Culture Tourisme)

Remerciements

Martine Debatty, Freddy Bouqueloen, Tatién Ndolimana Miheto, Lucien, Justin Gosset, Claude Clarembaux, Jean Cardoen, Pascal Gauthier, Hannes Vanwymelbeke, Fabienne Scandolo, Christine Nopere, Steve Lisiak, Philippe Tomczyk, Julie Mignolet, Pierre Kroll, Plantu, Philippe Plumet de la cellule « Démocratie ou barbarie » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mémoire d'Auschwitz Asbl / Fondation Auschwitz, Angelo Maira, Jérôme Delnooz, Julie Ricard, Nicolas Kurevic, Anne-Sophie Leprince, Nicolas Collignon, Arnaud Leblanc, Suzanne Schira, Isabelle Biernaux, Dantès Singiza, l'asbl URG, Musée royal de l'Afrique centrale... Ainsi qu'à toutes les personnes, institutions et organisations qui ont rendu possible la réalisation de cette exposition.

Rwanda 94. Comprendre l'incompréhensible

est une initiative de la Province de Hainaut – Hainaut Culture Tourisme – Secteur Éducation permanente et Jeunesse – Hainaut Mémoire,
en partenariat avec le War Heritage Institute et les Territoires de la Mémoire asbl.



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Je ne sais vraiment pas comment cette histoire a commencé.
Papa nous avait pourtant tout expliqué, un jour, dans la camionnette.
- Vous voyez, au Burundi c'est comme au Rwanda.
Il y a trois groupes différents, on appelle ça les ethnies.
Les Hutu sont les plus nombreux, ils sont petits avec de gros nez.
- Comme Donatien ? j'avais demandé.
- Non, lui c'est un Zaïrois, c'est pas pareil. Comme Prothé, par exemple, notre cuisinier. Il y a aussi les Twa, les pygmées.
Eux, passons, ils sont quelques-uns seulement, on va dire qu'ils ne comptent pas. Et puis il y a les Tutsi, comme votre man.
Ils sont beaucoup moins nombreux que les Hutu, ils sont grands et maigres avec des nez fins et on ne sait jamais ce qu'ils ont dans la tête.
Toi, Gabriel, avait-il dit en me pointant du doigt, tu es un vrai Tutsi, on ne sait jamais ce que tu penses.
Là, moi non plus je ne savais pas ce que je pensais. De toute façon, que peut-on penser de tout ça ?

Alors j'ai demandé :

- **La guerre entre les Tutsi et les Hutu, c'est parce qu'ils n'ont pas le même territoire ?**
- **Non, ça n'est pas ça, ils ont le même pays.**
- **Alors... ils n'ont pas la même langue ?**
- **Si, ils parlent la même langue.**
- **Alors, ils n'ont pas le même dieu ?**
- **Si, ils ont le même dieu.**
- **Alors... pourquoi se font-ils la guerre ?**
- **Parce qu'ils n'ont pas le même nez.**

La discussion s'était arrêtée là. C'était quand même étrange cette affaire. Je crois que Papa non plus n'y comprenait pas grand-chose. À partir de ce jour-là, j'ai commencé à regarder le nez et la taille des gens dans la rue. Quand on faisait des courses dans le centre-ville, avec ma petite sœur Ana, on essayait discrètement de deviner qui était Hutu ou Tutsi. On chuchotait :

- Lui avec le pantalon blanc, c'est un Hutu, il est petit avec un gros nez.
- Ouais, et lui là-bas, avec le chapeau, il est immense, tout maigre avec un nez tout fin, c'est un Tutsi.
- Et lui, là-bas, avec la chemise rayée, c'est un Hutu.
- Mais non, regarde, il est grand et maigre.
- Oui, mais il a un gros nez !

C'est là qu'on s'est mis à douter de cette histoire d'ethnies. Et puis, Papa ne voulait pas qu'on en parle. Pour lui, les enfants ne devaient pas se mêler de politique. Mais on n'a pas pu faire autrement. Cette étrange atmosphère enflait de jour en jour. Même à l'école, les copains commençaient à se chamailler à tout bout de champ en se traitant de Hutu ou de Tutsi. Pendant la projection de *Cyrano de Bergerac*, on a même entendu un élève dire :

« Regardez, c'est un Tutsi, avec son nez. » Le fond de l'air avait changé. Peu importe le nez qu'on avait, on pouvait le sentir.

Gaël Faye, *Petit pays*

© Editions Grasset & Fasquelle, 2016 - extrait



Le Rwanda précolonial

Le Rwanda des origines, une principauté caractérisée par une activité pastorale importante, s'érige en royaume aux X^e et XI^e siècles. Après son émergence sous forme d'État fédéral composé de cinq principautés au XIV^e siècle et sa transformation en État unitaire centralisé au XV^e siècle, le Rwanda précolonial connaît un troisième tournant vers la fin du XVII^e siècle.

Le règne de Cyilima II Rujugira est marqué par la guerre, l'exaltation du patriotisme et l'éloge du héros libérateur conquérant. Le XVIII^e siècle est celui de deux bouleversements majeurs : d'abord, agriculteurs et pasteurs se sédentarisent et fondent une économie agropastorale. Ensuite, une dynastie de pasteurs émerge.



L'émergence des trois communautés

À la fin du XIX^e siècle, juste avant le début de la colonisation, la société rwandaise se compose de trois communautés : les Tutsi, les Hutu et les Twa. Des communautés différentes mais unies par la culture, notamment la langue, la religion et l'organisation sociopolitique, y compris l'armée. Les termes « tutsi », « hutu » et « twa » désignent alors des catégories sociales et non des réalités ethniques.

L'organisation sociale du Rwanda précolonial se caractérise par la séparation de la population, entre les nobles et les sujets ordinaires. Le roi possède seul toutes les richesses (la terre, les bovins, etc.). Les autres Rwandais, pasteurs ou agriculteurs, versent des redevances au souverain.

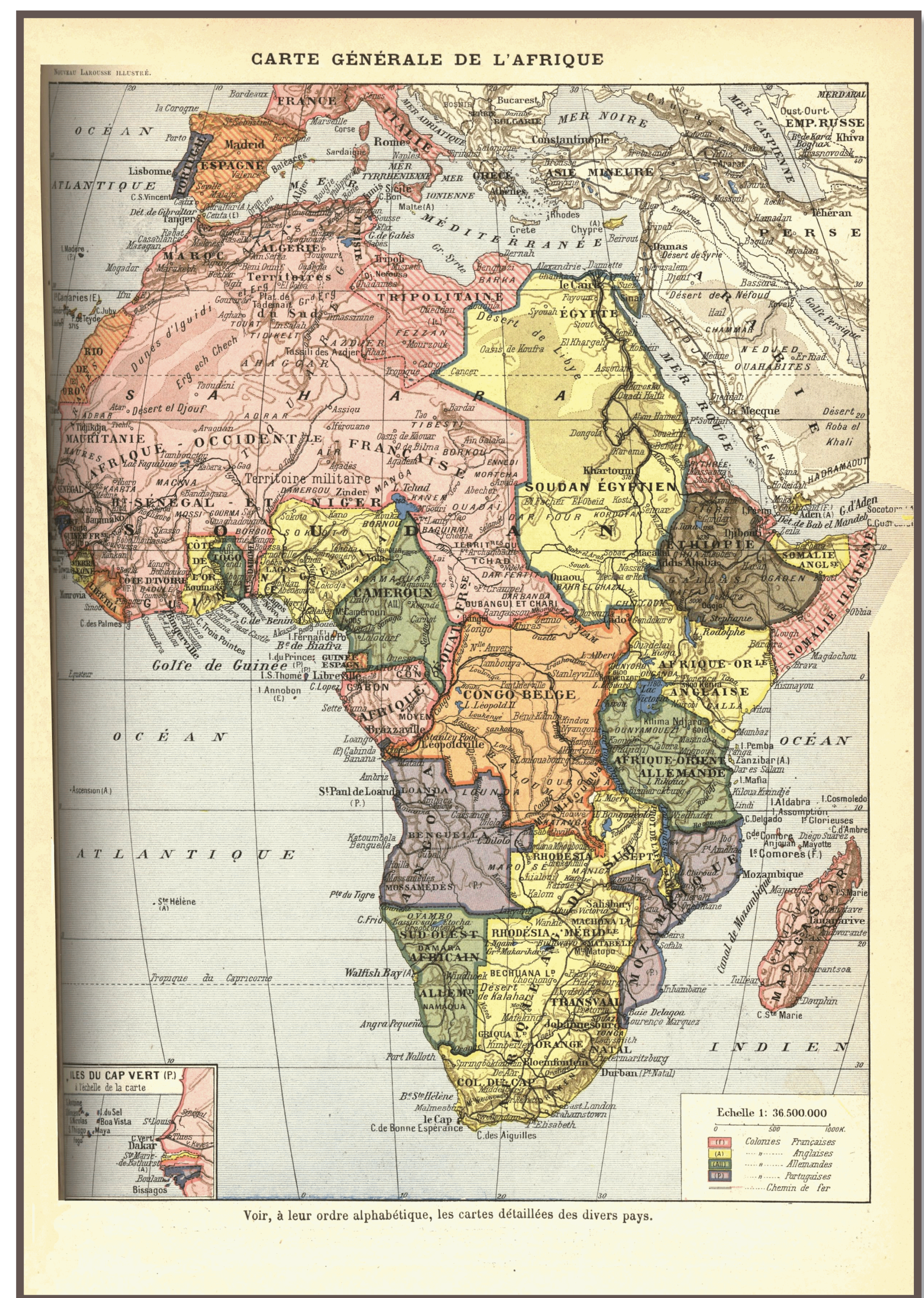
La conquête coloniale et la colonisation

L'exploration d'une partie de l'Afrique par le Portugal, suivie en 1492 de la conquête de l'Amérique par Christophe Colomb ouvre une page marquante et sanglante dans l'histoire de l'Afrique et du reste du monde. La colonisation se généralise, ainsi que l'exploitation des ressources.

La traite négrière apporte la main d'œuvre nécessaire à cette exploitation. Commence alors l'occupation européenne du sol africain, l'Europe s'intéressant aux ressources africaines pour répondre aux besoins créés par la révolution industrielle.

Cette ruée vers les terres africaines subsahariennes multiplie les conflits entre les puissances européennes concurrentes. Pour juguler cette crise, une conférence se réunit à Berlin dès novembre 1884. Elle aboutit à découper l'Afrique subsaharienne en possessions européennes (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie et Portugal).

La conquête coloniale est militaire et se marque par de nombreuses exactions. La colonisation repose sur la soumission des populations africaines à deux contraintes : l'impôt et le travail forcé.



La colonisation au Rwanda

En 1898, les Allemands prennent possession du Rwanda. Mais suite à la défaite allemande lors de la Première Guerre mondiale, la Société des Nations place le Rwanda sous la tutelle de la Belgique au début des années 1920. La colonisation aura des conséquences notables sur la réalité sociale rwandaise.

Dès 1926, une réforme du système colonial divise le territoire et en réserve le commandement aux seuls aristocrates tutsi. Le colonisateur marginalise donc les Hutu et les Twa. Cette réforme entraîne le classement de la population par races, sur des critères tels que la taille de la personne, la forme de son visage ou le nombre de ses vaches, ainsi que la création d'une carte d'identité raciale.

C'est avec les Pères Blancs que l'Église catholique s'établit au Rwanda. Ils deviennent d'incontestables acteurs de la colonisation avec l'émergence d'un système éducatif qui sépare élèves hutu et tutsi, ainsi que d'une élite politique et religieuse exclusivement issue de l'aristocratie tutsi. Néanmoins, à ce moment-là, l'Église compte aussi des clercs et séminaristes hutu, futurs acteurs de la décolonisation du Rwanda.



La décolonisation au Rwanda

Après les défaites belge et française en 1940, la plupart des colonies africaines se constituent en bases arrière militaires pour résister aux Allemands. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le système colonial est remis en question, notamment par les Américains et les Soviétiques, au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.



La « Révolution sociale »

En 1946, l'Organisation des Nations Unies confirme la tutelle de la Belgique. Dans la décennie suivante, les rivalités entre les élites tutsi et hutu se font ouvertement violentes et les termes « Tutsi » et « Hutu » désignent désormais des races, des soi-disant réalités biologiques immuables. En 1957 paraît le « Manifeste des Bahutu » dont les auteurs condamnent la suprématie politique et sociale accordée aux Tutsi par le système colonial belge.

L'expression des revendications hutu se fait de plus en plus violente. Si bien qu'en novembre 1959 éclate la première guerre civile rwandaise connue sous le nom de « Révolution sociale ». Elle oppose les élites hutu, fédérées par le Parti pour l'émancipation Hutu (Parmehutu) et les Tutsi assimilés à l'Union nationale rwandaise (Unar). L'autorité belge soutient ouvertement les activistes hutu. Le bilan de cette « Révolution sociale » est lourd : de nombreux morts et réfugiés tutsi.

... et le coup d'État de Gitarama

En 1960, des élections communales donnent une écrasante victoire au Parmehutu. Le roi quitte alors le Rwanda. En janvier 1961, le roi en exil et la suprématie politique des Tutsi abolie, des leaders hutu se réunissent à Gitarama. La république est proclamée et un gouvernement formé. Des élections législatives se tiennent en septembre au suffrage universel. Le Parmehutu en sort largement vainqueur. Son fondateur, Grégoire Kayibanda, est élu président de la République le 26 octobre 1961.

L'Afrique noire indépendante

Dans les faits, la décolonisation de l'Afrique noire s'étend sur plusieurs années mais la mémoire collective retient l'année 1960 parce qu'à cette date, 17 colonies françaises deviennent formellement indépendantes. L'Afrique se tourne vers le développement économique et les projets d'avenir. Mais, très vite, les pouvoirs civils se durcissent, les coups d'État militaires se multiplient et les conflits ethniques se déclarent ça et là au sud du Sahara.

La première république rwandaise

Les privilégiés tutsi désormais évincés et les élites hutu au pouvoir, le Rwanda accède à l'indépendance le 1^{er} juillet 1962. La première république rwandaise évoluera, cependant, sous l'aiguillon politique et culturel de l'occident. Une autre caractéristique de ce Rwanda postcolonial est sa politique intérieure fondée sur l'antagonisme entre Hutu vainqueurs et Tutsi vaincus. Ces derniers restent persécutés en tant qu'ethnie. Depuis 1961, les Hutu au pouvoir répandent l'idée de haïr les Tutsi pour leur nature propre, qui serait de soumettre et exploiter les autres.

En 1963 et 1966, des exilés tutsi constitués en groupes armés attaquent le Rwanda. Deux massacres de civils tutsi en résulteront. À chaque fois, la vindicte gouvernementale visera les civils tutsi de l'intérieur. Certains survivants aux massacres subiront spoliation, emprisonnements et autres injustices. Les autres choisiront l'exil.



Regardez le témoignage de Tatién Ndolimana Miheto



Ethnie

Ensemble d'individus que rapprochent des traits communs, notamment une relative unité d'histoire, de langue, de culture et, le plus souvent, la référence à une occupation actuelle ou ancienne d'un territoire. Ils ont conscience de constituer un groupe et souhaitent le rester.



L'Afrique noire, de 1970 à 1990

Au début des années 1970, les idées de construction nationale dans la souveraineté, la démocratie et les droits humains ont vécu. Des régimes civils à parti unique ou des dictatures militaires issus de coups d'État s'installent au pouvoir.

Le développement économique de l'Afrique indépendante reste tributaire de l'aide étrangère. L'Afrique noire, dont le commerce dépend des marchés internationaux, voit baisser le cours des matières premières. L'Afrique subsaharienne est donc en crise économique.

Dès le début des années 1990, des dictatures tombent mais leur succèdent soit des démocraties de pure forme, soit des situations chaotiques. Conflits armés, épidémies sans remèdes, enfants soldats, réfugiés délaissés s'ajoutent à la situation socioéconomique désastreuse.



Le Rwanda sous la dictature

Le président de la république, Grégoire Kayibanda, confisque le pouvoir et instaure un régime à parti unique en 1965. De nouvelles discriminations et exactions contre les Tutsi altèrent la paix sociale : décision de les chasser de l'administration, des établissements scolaires et des entreprises privées ; nouveaux massacres poussant nombre de rescapés à l'exil.

Mais une lutte pour le pouvoir divise les Hutu, aboutissant à l'assassinat de nombreux leaders de la première république et au coup d'État du général Habyarimana en juillet 1973. Ce dernier fonde un mouvement politique, le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND), et l'érige en parti unique en 1975. Dictateur, il fait assassiner quiconque s'oppose à son régime.

En 1979, des Tutsi réfugiés au Kenya fondent la Rwandese National Union (RANU) qui déménage en Ouganda et devient, en 1987, le Front patriotique rwandais (FPR). En 1982, le Rwanda ferme sa frontière avec l'Ouganda pour empêcher le retour des Tutsi chassés par les autorités ougandaises.

F.P.R.

*Front patriotique rwandais, structuré en 1987
en mouvement de lutte armée pour organiser
le retour des réfugiés tutsi au Rwanda.*

La guerre civile de 1990

En Ouganda, les réfugiés tutsi sont considérés comme des étrangers, avec le sentiment d'être d'éternels boucs émissaires. Ils envisagent de rentrer au pays. Ce à quoi le président Juvénal Habyarimana s'oppose car il considère ces exilés comme des émigrés volontaires. Un retour par la force est donc imminent.



L'attaque militaire : une invasion tutsi

Les exilés tutsi s'estiment rwandais et considèrent avoir le droit de revenir dans leur pays natal. Le 1^{er} octobre 1990, sous la bannière du FPR, ils envahissent le nord-est du Rwanda et progressent rapidement vers Kigali. Cette attaque est désavouée par Habyarimana, la majorité des Rwandais ainsi que par l'opinion internationale. C'est le début de la guerre civile. Les massacres des civils tutsi commencent dès le début de la guerre et se poursuivent jusqu'à la victoire finale du FPR emmenée par Paul Kagame en juillet 1994. Depuis le début des années 1990, ces atrocités sont rendues publiques par des organisations sur place mais personne ne parle encore de génocide.

Les opérations militaires belges et françaises

Dès le début de l'invasion, Habyarimana fait appel à l'armée française qui se range du côté du régime en place tout au long du conflit. La France craint une invasion anglophone venant d'Ouganda vers le centre de l'Afrique. La Belgique envoie rapidement des troupes sur place pour veiller à la sécurité et à l'évacuation des ressortissants belges.

Les accords d'Arusha

Le président Habyarimana finit, sous le poids des pressions internationales et internes, par autoriser la formation d'autres partis politiques et l'organisation d'élections démocratiques. En avril 1992, il forme un gouvernement multipartite de transition et entame des négociations avec le FPR pour sortir du conflit. Elles aboutissent, le 4 août 1993, aux accords d'Arusha, en Tanzanie.

Mais certains refusent le partage du pouvoir. Parmi eux, l'Akazu, des proches extrémistes hutu du président, qui exercent une influence forte. Des milices paramilitaires, les interahamwe, apparaissent et massacrent des Hutu opposants et des Tutsi. La convention d'Arusha n'est pas acceptée par une partie radicale de l'armée rwandaise, composée de Hutu. Pour la première fois, on entend parler de génocide.




Interahamwe

« Ceux qui combattent ensemble », milice du Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND), artisan du génocide.



Milice

Police parallèle et force supplétive de l'armée. Organisation chargée du maintien de l'ordre public, l'équivalent de la police. Le nom est donné aussi à des groupes de personnes créés ponctuellement pour maintenir l'ordre, notamment en cas de troubles civils, ou pour combattre.



Accord de paix d'Arusha

Organisé en quatre volets, l'accord définit un État de droit (insistant notamment sur l'égalité de droits et devoirs entre les trois communautés qui peuplent le Rwanda), prévoit le retour des réfugiés et organise le partage du pouvoir ainsi que la fusion des anciennes armées en présence. L'accord constitue une nouvelle « charte fondamentale » régissant une transition chargée de conduire à des élections.

La MINUAR dans une situation tendue

En septembre 1993, l'ONU décide d'envoyer des **Casques bleus** au Rwanda en créant une opération de maintien de la paix intitulée MINUAR (Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda). Elle est composée de nombreux pays contributeurs, dont la Belgique. En pleine restructuration et toujours engagée en Somalie et ex-Yougoslavie, l'armée belge est incapable de fournir les 800 effectifs demandés. Elle envoie 370 militaires pour participer à la mission de l'ONU qui a pour nom KIBAT (Kigali Battalion).

Le rôle de l'armée belge et le manque de préparation

En décembre 1993, les soldats belges se répartissent un peu partout dans Kigali. L'idée est de montrer aux habitants qu'ils sont omniprésents, pour calmer les esprits et jouer un rôle d'arbitre. Pour les troupes, ce sont presque des « vacances » en comparaison des missions dangereuses en Somalie ou en ex-Yougoslavie.



Regardez le témoignage de Freddy Bouquelloen



La tension augmente

La présence militaire de l'ONU ne résout malheureusement en rien la situation. Meurtres, viols, exactions diverses sont commis aux quatre coins du pays. La population est surarmée et les machettes distribuées. Des listes nominatives de milliers de personnes à exécuter sont constituées par le « hutu power », une idéologie favorable, comme son nom l'indique, à une suprématie hutu. Le génocide se prépare petit à petit.

La RTLM et la propagande

De nombreux journaux éditant des articles haineux et virulents anti Tutsi voient le jour. Les radios diffusent également ce genre de messages. Parmi celles-ci, la tristement célèbre Radio Télévision Libre des Mille Collines (dite « RTLM »), créée par l'Akazu, a joué un rôle important dans la stigmatisation des Tutsi (on les surnommait les cafards, les cancrelats ou encore les serpents) et la transmission des ordres aux milices qui participeront aux massacres pendant le génocide.

La situation au Burundi

L'événement majeur qui influencera les événements au Rwanda est l'assassinat, le 21 octobre 1993, du président du Burundi, le Hutu Melchior Ndadaye, par des militaires tutsi lors d'un coup d'État visant à rendre le pouvoir à un président tutsi. En représailles, des extrémistes hutu déclenchent une vague d'actions violentes à l'encontre de la population tutsi plongeant le pays dans une guerre civile. Au Rwanda, ces événements profitent à l'Akazu, qui renforce l'idée d'un danger tutsi.



Casques bleus

Forces de maintien (ou de rétablissement) de la paix des Nations Unies constituées de militaires fournis par des pays membres de l'ONU et, dans certains cas, de civils œuvrant dans l'administration ou la police.

Le chaos

Alors qu'à Arusha, en Tanzanie, on négocie les accords censés mettre fin à la guerre civile entre le pouvoir en place et le FPR, la tension s'intensifie au sein du pays et les meurtres racistes et d'opposants au régime se multiplient. Face à la situation tendue dans son pays, le président Habyarimana accepte une nouvelle mission internationale en Tanzanie. Le 6 avril 1994, il y signe un nouvel accord susceptible de démocratiser le pays.



L'avion du président est abattu

À son retour au Rwanda, son avion est abattu au-dessus de l'aéroport de Kigali. Le 6 avril 1994, vers 20h30, l'avion qui ramène le président Habyarimana est abattu au-dessus de Kigali. L'attentat se solde par la mort de toutes les personnes qui se trouvaient dans l'appareil. De nombreuses hypothèses ont été émises sur le ou les auteurs de cet assassinat mais aujourd'hui encore l'enquête n'a abouti à aucune condamnation.



Le rôle de la RTLM

Presque instantanément après le crash, à 21 heures, la Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTLM) annonce la nouvelle et confirme le décès du président. Elle désigne les dignitaires tutsi comme responsables de ce crime. Les soldats belges, chargés de protéger l'aéroport, sont associés à l'attentat, en particulier parce qu'ils représentent la MINUAR.



Regardez le témoignage de Martine Debatty

L'assassinat des dix paras

Rapidement, la stratégie meurtrière du « hutu power » se met en place. Deux candidats à la présidence de transition et d'autres Hutu modérés sont assassinés, ainsi que la Première ministre Agathe Uwilingiyimana, alors escortée par dix Casques bleus belges.

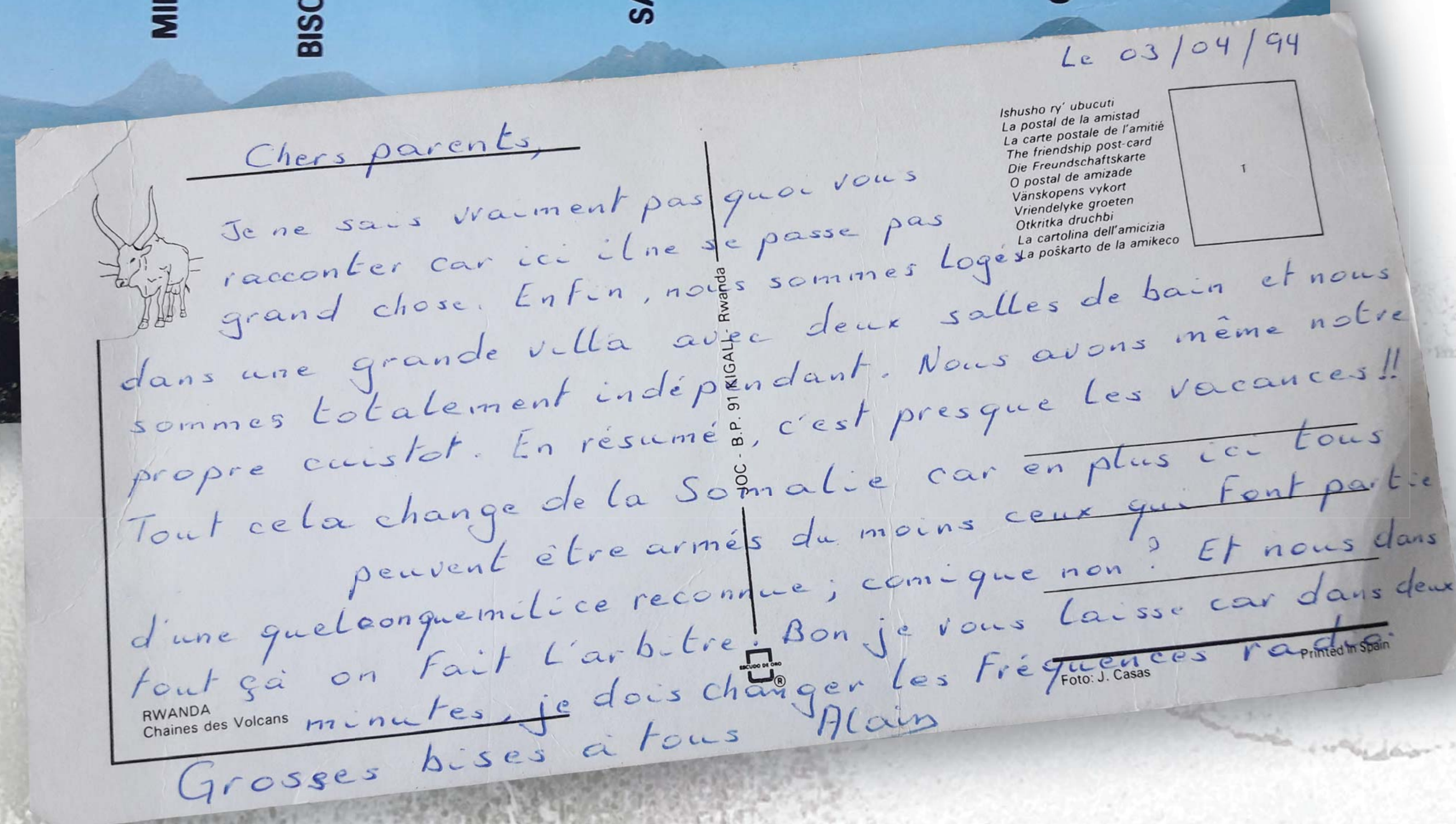
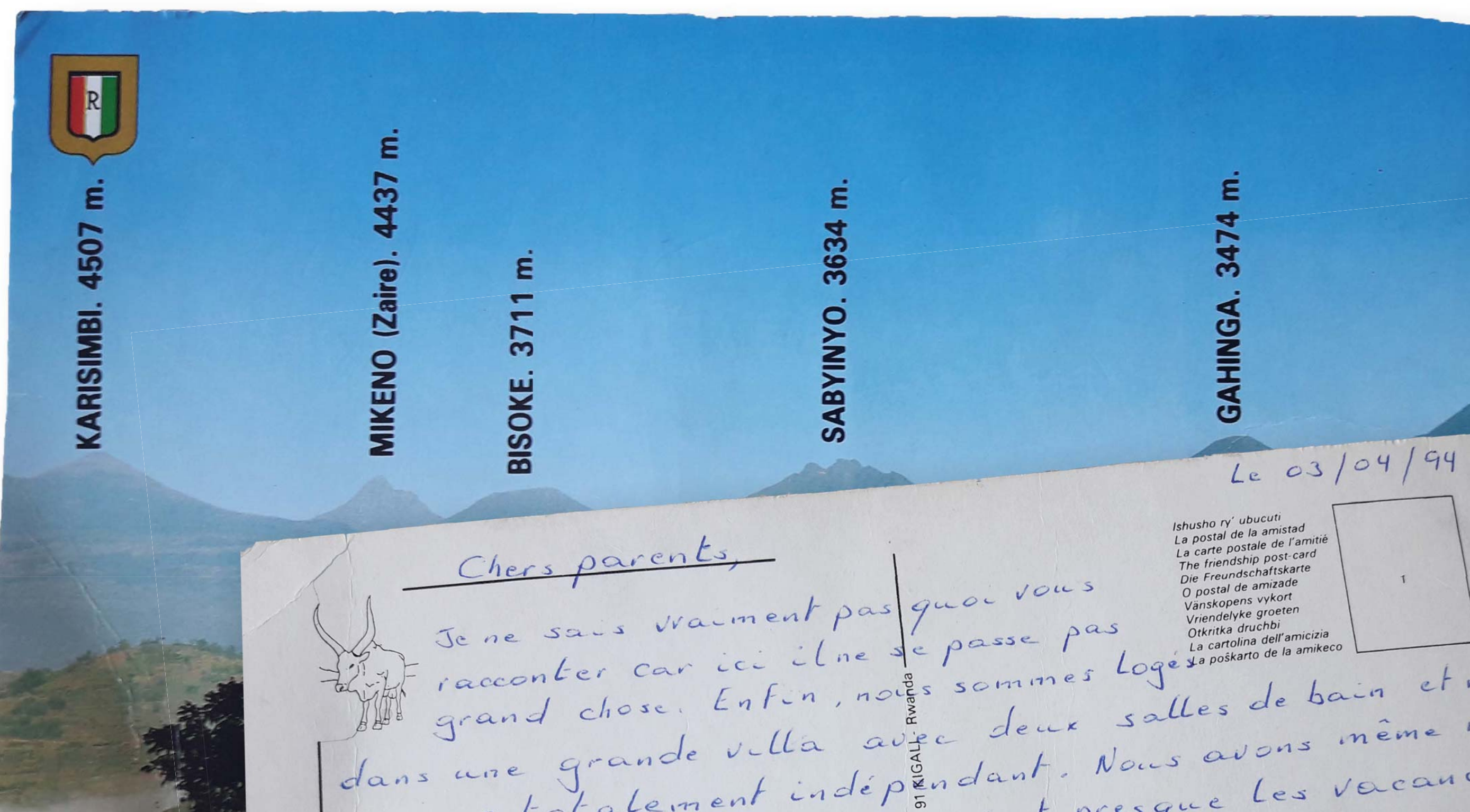
Un major rwandais, Bernard Ntuyahaga, propose de ramener l'escorte militaire belge vers la MINUAR s'ils acceptent de déposer leurs armes et de se rendre. Ils acceptent et sont emmenés dans un campement militaire de Kigali. où ils y sont battus et exécutés par un groupe de soldats hutu.



Regardez le témoignage de Freddy Bouqueloen

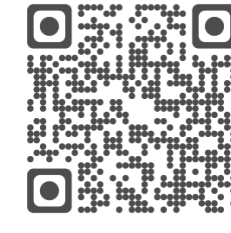
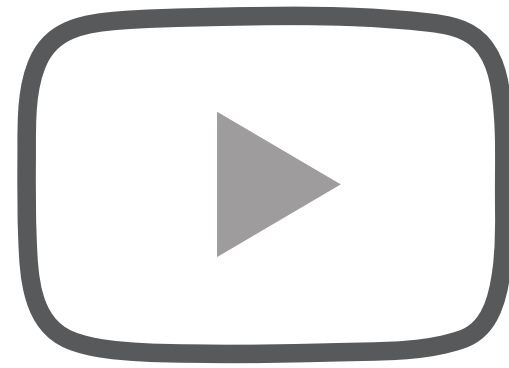
Le retrait des troupes belges

L'assassinat des dix paras a un effet favorable aux extrémistes hutu : le retrait des forces belges, principal contingent militaire étranger au Rwanda. Le 14 avril, les derniers militaires belges quittent le sol de Kigali, laissant à leur triste sort la population tutsi et les Hutu modérés.



Le génocide

Dès l'aube du 7 avril, le processus génocidaire débute, les massacres de masse s'organisent et se systématisent. Les frontières sont fermées et des barrages routiers sont installés. RTLM et Radio Rwanda diffusent le nom et l'endroit où sont censés se cacher les gens qui doivent être éliminés. Des milliers de soldats de l'armée rwandaise, la garde présidentielle, les milices, les interahamwe et Hutu enrôlés de force se lancent dans les tueries. Sont visés dans un premier temps : les Tutsi les plus influents aux yeux des Hutu, ainsi que toute personne pouvant faire obstacle au bon déroulement du génocide, y compris certains Hutu modérés et des représentants de l'Église.



Regardez le témoignage de Lucien

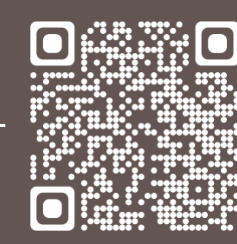


La reprise des combats armés militaires

Les FAR et le FPR reprennent les hostilités qui avaient pris fin suite aux accords de paix d'Arusha. Paul Kagame et les troupes du FPR commencent, dès le 20 avril 1994, à repousser les forces gouvernementales vers l'ouest. Les combats font rage dans tout le pays, jetant sur la route des millions d'exilés.

Les Tutsi, la cible principale

Le 12 avril 1994, le gouvernement, avec l'aide de Radio Rwanda et de RTLM, recentre les attaques sur les seuls Tutsi qui tentent de se cacher à l'intérieur du pays. Ils se retranchent dans les lieux publics, des écoles, des églises,... où ils pensent être en sécurité. En réalité, ils y sont vulnérables et le piège se referme sur eux. Les armes les plus répandues sont les machettes. Pendant plusieurs semaines, les Tutsi – hommes, femmes et enfants – sont traqués, débusqués, tués. Le génocide prend fin avec la victoire du FPR sur les FAR. La fin de la guerre est annoncée le 18 juillet 1994.



Regardez le témoignage de Tatién Ndolimana Miheto



1 million

L'ONU estime à 1 million le nombre de victimes assassinées en cent jours (environ 800 000 Tutsi, soit 75 % de leur population, 200 000 Hutu et 8 000 Twa). Entre 150 000 et 250 000 femmes furent violées. À ces chiffres s'ajoutent les millions de réfugiés pour qui le calvaire n'est pas fini.



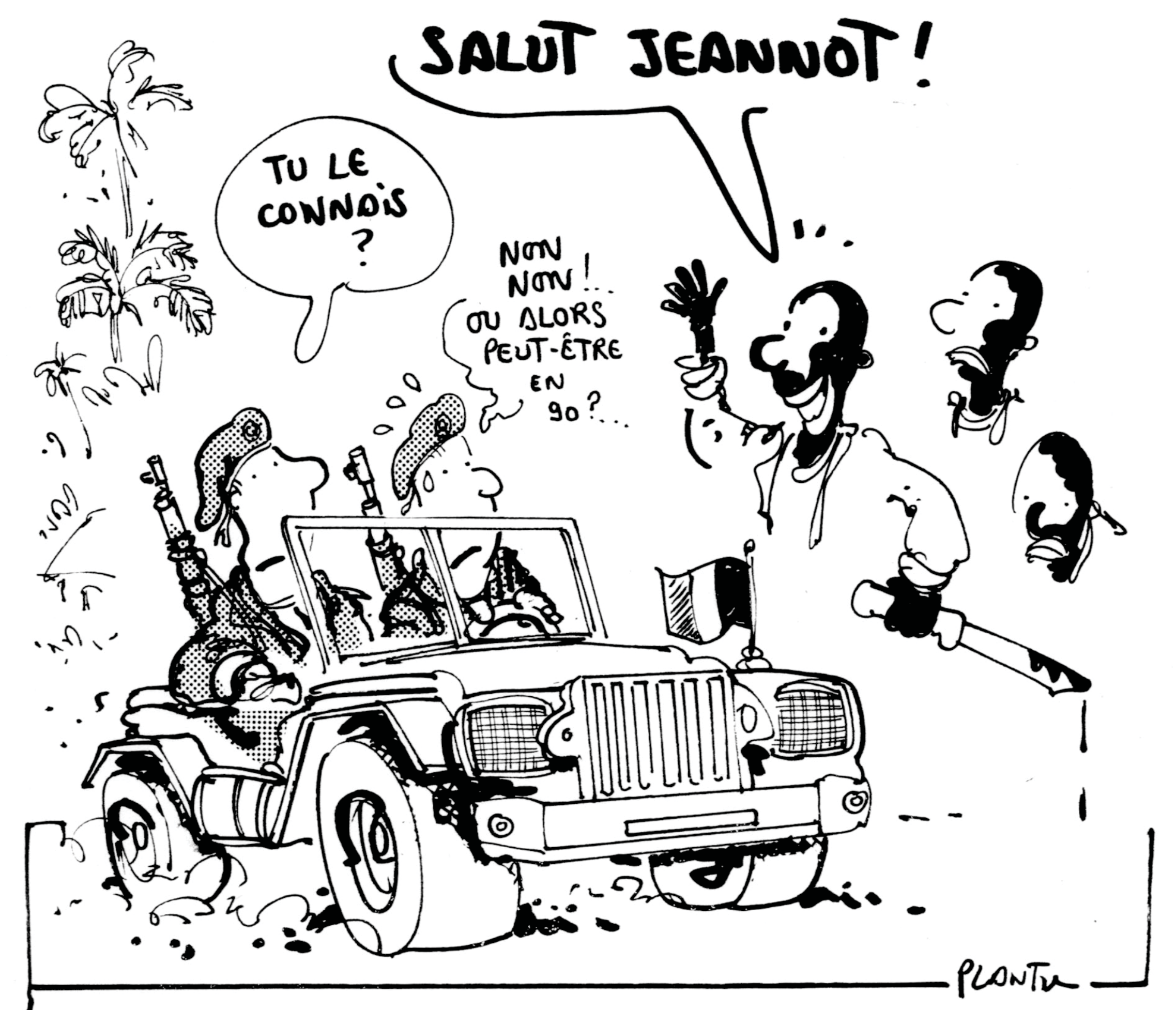
F.A.R.

Forces armées rwandaises, sous Habyarimana.



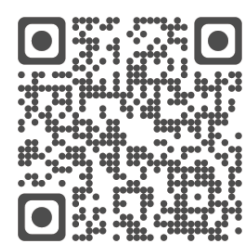
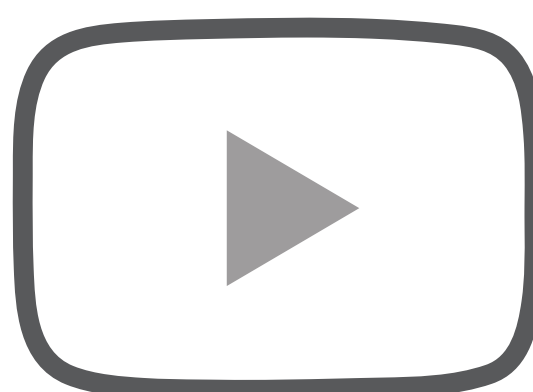
L'opération Turquoise

Depuis le début de la guerre civile, la France ne cache pas son inquiétude vis-à-vis du FPR qui, selon elle, représente une menace anglophone pour l'équilibre de cette région du centre de l'Afrique plutôt francophone. C'est d'ailleurs l'armée française qui équipe et entraîne l'armée rwandaise ainsi que certains groupes d'interahamwe. À la mi-juin 1994, alors que la France n'a jamais tenté de stopper le génocide, elle annonce son intention d'envoyer des troupes au Rwanda pour « raisons humanitaires ». L'ONU accorde à la France un mandat pour établir une zone de sécurité devant permettre d'arrêter les massacres, d'être une zone de refuge et de protéger la population. C'est ainsi que débute, le 23 juin 1994, l'opération Turquoise.

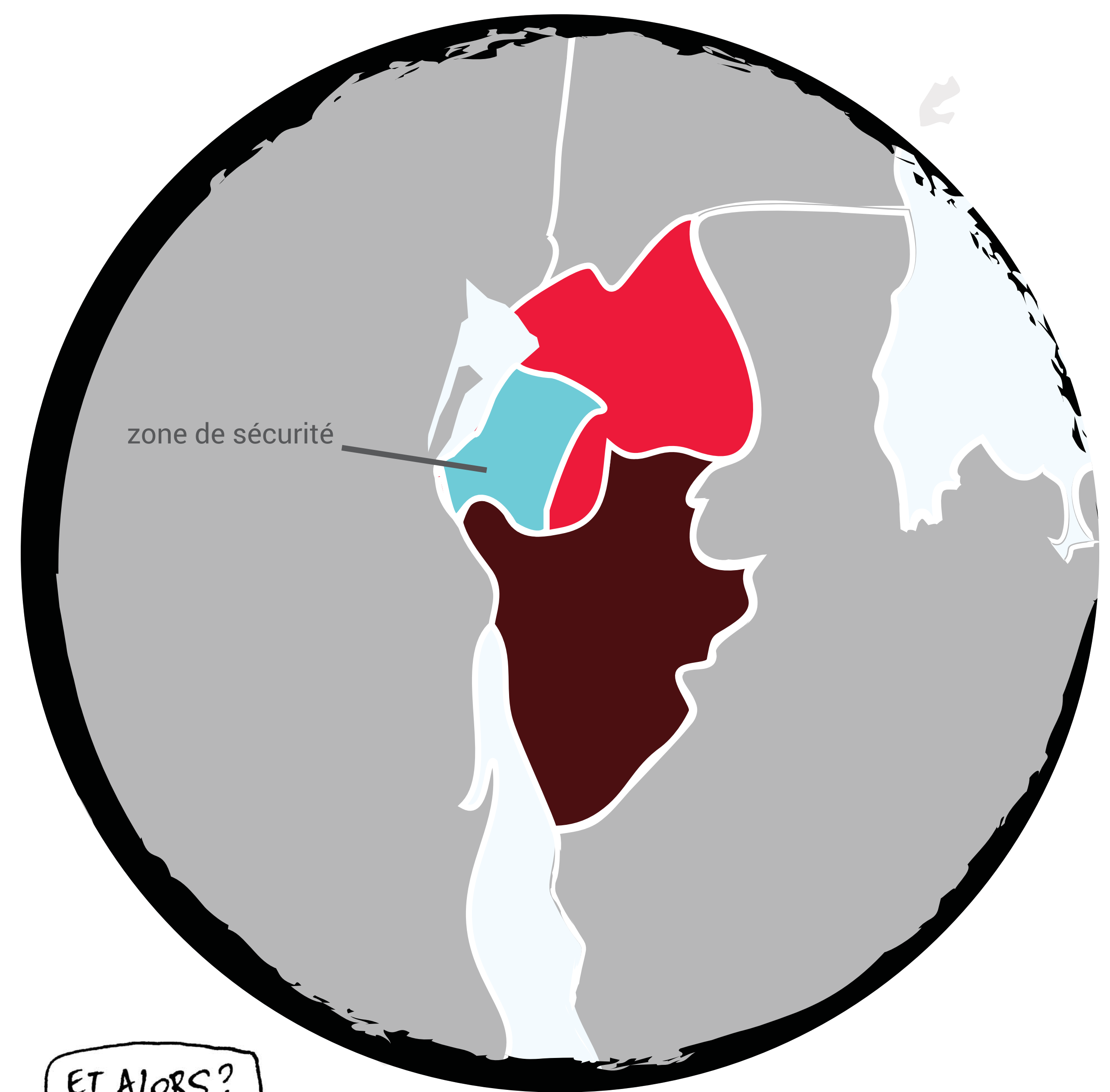


Les polémiques autour de l'opération

L'opération Turquoise est défendue et reconnue comme humanitaire par les uns, et très décriée par les autres, jusqu'à aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, les forces françaises créent une zone de sécurité dans le sud-ouest du Rwanda, où 10 000 à 15 000 Tutsi peuvent se réfugier et avoir la vie sauve. Devant l'avancée du FPR, des civils hutu rejoignent également la région avec, parmi eux, de nombreux génocidaires qui parviennent à se cacher parmi les réfugiés et à rejoindre le Zaïre voisin (actuelle République démocratique du Congo). Leur fuite va leur permettre de se réorganiser et provoquer de nouveaux conflits, tels que la guerre du Kivu.

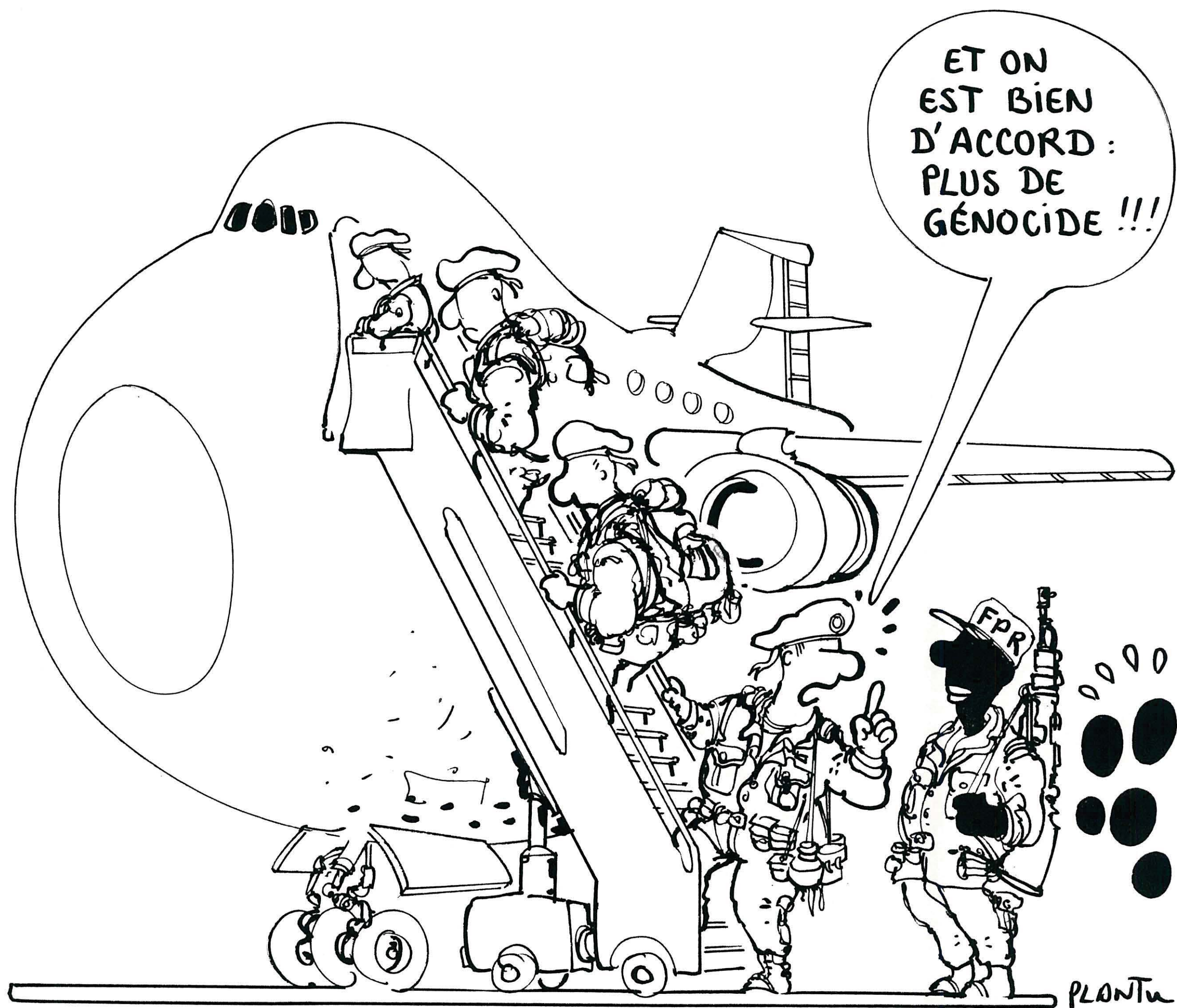


Regardez le témoignage de Lucien



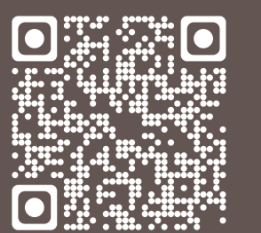
La reconstruction

À l'issue de la guerre et du génocide, le Rwanda est à reconstruire et la justice à rendre. Le Conseil de sécurité des Nations Unies met en place le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) à Arusha en Tanzanie. Le Rwanda crée, de son côté, le Tribunal National du Rwanda, ainsi que des cours spéciales de justice où quatre catégories d'accusés sont établies pour tenter d'accélérer le processus. Début 2000, les gacacas, des cours de justice populaire, peuvent juger des criminels de certaines catégories. Elles aident également à obtenir des infos sur les lieux où des personnes ont été tuées et/ou enterrées. Elles jouent ainsi un rôle dans le processus de deuil. Le processus judiciaire est laborieux mais apporte des changements notables, à l'exemple des condamnations pour génocide ou de la reconnaissance du viol en tant que crime contre l'humanité.



Et en Belgique?

L'assassinat des dix paras crée une vive émotion, une commission d'enquête est installée pour évaluer les manquements apparus au cours de cette mission. Pour les familles, les résultats de cette commission sont insuffisants et, sous leur pression, le nouveau gouvernement en place accepte d'engager des poursuites contre le major Ntuyahaga, le principal suspect de la mort de leurs proches. En 2007, il est condamné à vingt ans de prison par la cour d'assises de Bruxelles. Quatre autres Rwandais ont été jugés en Belgique pour participation au génocide.



Regardez le témoignage de Martine Debatty

« Au nom de mon pays, je vous demande pardon »

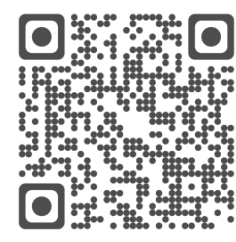
En avril 2000, lors d'une cérémonie de commémoration, face aux Rwandais et aux familles des dix Casques bleus belges assassinés, le Premier ministre belge de l'époque, Guy Verhofstadt, reconnaît la responsabilité de la Belgique dans le génocide. Il demande pardon, assume une responsabilité du pays, des autorités politiques et militaires et dénonce les erreurs belges et internationales.



Regardez le témoignage de Freddy Bouqueloen

L'après génocide

Très vite, des lieux de Mémoire vont se dresser ça et là sur le territoire rwandais. Ces dispositifs inaugurent une pratique tout à fait nouvelle pour les populations autochtones. Le mémorial devient alors le lieu où se croisent le passé peu conciliable des Rwandais et la nécessité de leur réconciliation.



Regardez le témoignage de Taten Ndolimana Miheto



Les lieux de Mémoire et la politique mémorielle au Rwanda

Le 7 avril 1995 s'organise la première commémoration nationale du génocide des Tutsi à Rebero.

En octobre de la même année, la Commission pour le mémorial du génocide et des massacres au Rwanda a pour objet de constituer une liste aussi exhaustive que possible des lieux de massacre sur toute l'étendue du territoire. Elle retient le site de Rebero pour accueillir un cimetière et un mémorial nationaux. En 1996, elle recommande que le site de Gisozi devienne le cimetière du génocide de la région de Kigali. En 2000, un mémorial y est dressé et en 2004, un musée est inauguré.

Une commission mixte Église-État décide de transformer certains édifices religieux en lieux de Mémoire. Cependant, sur le sens à donner au travail de deuil, le FPR et l'Église exposent un rapport de force qui semble indiquer une instrumentalisation idéologique de la mémoire du génocide.

Des familles et des associations prennent aussi l'initiative d'ériger des monuments funéraires.

ibuka

Souviens-toi !



La situation au Kivu (République démocratique du Congo)

Conséquence de la guerre, du génocide et de l'opération Turquoise, deux millions de Hutu, dont de nombreux génocidaires, prennent la fuite vers la RDC. Les réfugiés s'installent en masse au Kivu, le long de la frontière, dans d'immenses camps qui deviennent, avec le temps, de véritables entités armées autonomes violemment contrôlées par des anciens militaires et des miliciens interahamwe.

Après la destruction de ces camps, en 1997, plus d'un million de civils reprennent le chemin du Rwanda. D'autres restent en RDC et, parmi eux, des acteurs du génocide au Rwanda qui, aujourd'hui encore, règnent en maîtres dans la région du Kivu. Ils y dirigent, avec la même violence, des sites miniers, notamment des exploitations de coltan, un minerais recherché et convoité par l'ensemble de la planète.

Dans toute la région, le viol est utilisé comme arme de guerre, détruisant, par la même occasion la famille, symbole de la structure sociale et essence même de la société africaine.

Un médecin congolais, le Dr Denis Mukwege, prix Nobel de la Paix en 2018, aidé par un chirurgien belge, Guy-Bernard Cadière, s'efforce de réparer ces femmes mutilées et de les aider à se reconstruire physiquement et mentalement.

Les mécanismes d'un génocide

Les différents mécanismes qui conduisent à un génocide sont intemporels et récurrents. On peut distinguer huit étapes qui le caractérisent :

1. Classification :

Identification par la nationalité, l'ethnicité, la religion, ... La classification divise la société et crée une lutte de pouvoir entre les groupes.

2. Symbolisation :

Catégorisation des populations par des noms différents, des singularités vestimentaires propres à un groupe, un vocabulaire spécifique.

3. Déshumanisation :

L'un des groupes nie l'humanité de l'autre et le rend sous-humain. Ce processus aide à surmonter la répulsion contre le meurtre.

4. Organisation :

Le génocide est un crime de groupe et doit donc être organisé. Généralement, l'État organise, arme et supporte financièrement les génocidaires.

5. Polarisation :

Les extrémistes divisent les groupes, une propagande haineuse est diffusée, des lois liberticides sont proclamées, l'opposition politique est étouffée.

6. Préparation :

Les membres de groupes ciblés sont forcés de porter des symboles les identifiant ; des listes de la mort sont préparées, les victimes sont isolées, les armes sont accumulées.

7. Extermination :

L'extermination commence, perçue par les génocidaires comme un nettoyage plutôt que comme des meurtres ou un massacre.

8. Dénégation :

La dénégalation est toujours présente dans un génocide (nier l'évidence, attaquer ceux qui disent la vérité, ...). Continuer de nier est l'un des indicateurs les plus sûrs qu'il y aura d'autres génocides.


Génocide

Crime contre l'humanité imprescriptible qui s'entend, selon la définition de la Convention des Nations Unies de 1948, comme « l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- Meurtre de membres du groupe;
- Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe;
- Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
- Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe».

Au Rwanda, le génocide des Tutsi est d'abord l'œuvre d'un petit groupe privilégié, qui avait librement choisi d'inciter la majorité hutue à la haine et la crainte afin de conserver le pouvoir. Cette transformation de la différence ethnique en opposition favorisera le passage à l'acte des tueurs. La propagande gouvernementale va d'abord enfermer les Tutsi dans une catégorie d'êtres dangereux, à exterminer. Ensuite, ils seront exclus de l'humanité. Rendus indéfendables, ils subiront le sort que les extrémistes hutu avaient voulu.

Par la connaissance et la compréhension des mécanismes passés, l'humain peut éviter de reproduire les mêmes schémas.



Handwriting practice lines consisting of 28 horizontal dotted lines on a white background.



Cette exposition vous a plu ?

Vous souhaitez l'accueillir dans votre commune, votre association, votre école ?

Pour plus d'informations ou pour réserver, consultez l'ensemble de nos expositions sur notre site : www.territoires-memoire.be ou contactez le 04 230 70 06 - grf@territoires-memoire.be

Pour toute diffusion dans la Province du Hainaut,
contactez la cellule Hainaut Mémoire de la Province de Hainaut : 064 43 23 40 - michel.descamps@hainaut.be

 www.facebook.com/hainautmemoire



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Coût d'impression : 5€